



**Procès-verbal de la 371<sup>e</sup> assemblée régulière du conseil d'administration du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le mercredi 22 février 2023, 17 h 30, à Montréal**

---

1. Ouverture de l'assemblée, constatation du quorum, mot de félicitations pour le renouvellement d'un membre, mot de remerciement à la membre sortante, mot de bienvenue aux nouvelles membres, présentation des membres, divulgation relative aux situations de conflits d'intérêts 2023 et recensement des opérations entre apparentés.

M<sup>e</sup> Bernard Allaire, vice-président du conseil d'administration, est désigné président d'assemblée en l'absence de la présidente du conseil, Mme Catherine Villemer.

Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum par le président d'assemblée à 17 h 32. L'assemblée est en mode virtuel sur la plateforme Zoom.

M<sup>e</sup> Allaire félicite M. Sylvain Larocque pour le renouvellement de son mandat, remercie Mme Ana Maria Mujica, membre sortante, pour sa contribution au conseil, soit deux mandats pour un total de plus de six années au Collège, et souhaite la bienvenue à Mmes Rukmini Canape-Brunet et Janet Malak Sioufi. Mme Canape-Brunet a été nommée par la ministre de l'Enseignement supérieur, pour un mandat de trois ans, parmi les partenaires du marché du travail. Mme Malak Sioufi a été nommée par l'Association générale des étudiantes et étudiants du Collège de Bois-de-Boulogne à titre d'étudiante du secteur préuniversitaire. Le président demande ensuite à tous les membres de se présenter.

Un rappel est fait aux membres de bien vouloir transmettre les formulaires de divulgation relative aux situations de conflits d'intérêts 2023 et de recensement des opérations entre apparentés.

Présences :	Mmes	Rukmini Canape-Brunet Jalila El Bahi Céline El-Soueidi Isabelle Garneau Nadège Jean-Mardy Sophie Lorrain Janet Malak Sioufi Faten Philippe Pascale Sirard
	MM.	Houssam Alaouie Bernard Allaire Stéphane Lévesque Sébastien Piché
Absences :	Mmes	Valérie Daigneault Raphaëlle Lebrun Catherine Villemer, présidente
	MM.	Sylvain Larocque Patrice Viau
Invités :	Mmes	Rogeline Chery, conseillère pédagogique, DFCSAE Hélène Gingras, directrice, DSA Isabelle Grenier, directrice adjointe DFCSAE Christianne Kaddis, directrice DRH

Geneviève Lachance, directrice adjointe DFCSAE  
Marie-Aude Lépineux, agente d'administration, DÉ  
Catherine Papillon, directrice adjointe, DÉ  
Johanne Vincent, agente d'administration, DG  
MM. Laurent Bédard, directeur DRITN  
Charles Boisvert, DG, JACOB  
Guillaume D'Amours, directeur DVÉRÉ  
Simon Delamarre, directeur DFCSAE

Secrétaire : Mme Anaïk Le Goff, Secrétaire générale

2. Adoption de l'ordre du jour courant et de l'ordre du jour de consentement
  1. Ouverture de l'assemblée, constatation du quorum, mot de félicitations pour le renouvellement d'un membre, mot de remerciement à la membre sortante, mot de bienvenue aux nouvelles membres, présentation des membres, et divulgation relative aux situations de conflits d'intérêts 2023 et recensement des opérations entre apparentés
  2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre du jour de consentement
  3. Adoption des résolutions en bloc de l'ordre du jour de consentement
    - 3.1 Procès-verbal de la 368<sup>e</sup> assemblée régulière du conseil d'administration du 14 novembre 2022 – *Adoption*
    - 3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la 368<sup>e</sup> assemblée régulière du conseil d'administration
    - 3.3 Procès-verbal de la 369<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 30 novembre 2022 – *Adoption*
    - 3.4 Affaires découlant du procès-verbal de la 369<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du conseil d'administration
    - 3.5 Procès-verbal de la 370<sup>e</sup> assemblée urgente du conseil d'administration du 30 novembre 2022 – *Adoption*
    - 3.6 Affaires découlant du procès-verbal de la 370<sup>e</sup> assemblée urgente du conseil d'administration
    - 3.7 Dépôt du procès-verbal de la 474<sup>e</sup> réunion régulière du comité exécutif du 7 novembre 2022
    - 3.8 Dépôt du procès-verbal de la 475<sup>e</sup> réunion extraordinaire du comité exécutif du 10 janvier 2023
    - 3.9 Calendrier 2023-2024 des étudiantes et des étudiants de l'enseignement régulier (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2446) – *Adoption*
    - 3.10 Reddition de compte – délégation de pouvoir au comité exécutif pendant la période des Fêtes (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2447)
    - 3.11 Sanctions d'études DEC (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2448) – *Adoption*
    - 3.12 Sanctions d'études AEC (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2449) – *Adoption*
    - 3.13 Modifications du *Règlement n°17 sur les droits d'admission et d'inscription* (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2450) – *Adoption*
  4. **Points de discussion ou de décision avec invités**
    - 4.1 Plan de travail du conseil : Assurer le mieux-être des étudiantes et des étudiants
    - 4.2 Programme conduisant à l'AEC Intégration à la profession infirmière au Québec (CWA.00) (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2451) – *Adoption*

- 4.3 Programme conduisant à l'AEC Développeuse ou développeur en mégadonnées (Big Data) (LEA.CO) (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2452) – *Adoption*
- 4.4 CCTTia JACOB : États financiers annuels 2021-2022 (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2453) – *Adoption*
- 5. Points de décision**
  - 5.1 Nominations
    - 5.1.1 Nomination à la présidence du conseil d'administration pour l'année 2023 – *Adoption*
    - 5.1.2 Nomination à la vice-présidence du conseil d'administration pour l'année 2023 – *Adoption*
    - 5.1.3 Nominations des membres du comité exécutif pour l'année 2023 – *Adoption*
  - 5.2 Rapport d'autoévaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité et plan d'action –2<sup>e</sup> cycle d'audit (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2454) – *Adoption*
  - 5.3 Affectation du solde de fonds découlant de l'année 2021-2022 – *Adoption*
  - 5.4 Contrat de services professionnels en ingénierie mécanique/électrique – Remplacement d'équipements – *Adoption*
  - 5.5 Contrat pour les travaux du projet de réaménagement des services adaptés à l'Archipel – *Adoption*
- 6. Point de discussion**
  - 6.1 Suivi des priorités institutionnelles 2022-2023 – Bilan mi-parcours (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2455)
- 7. Points d'information**
  - 7.1 Rapport du comité de vérification et de finances sur le processus de révision budgétaire
  - 7.2 Énoncé sur la liberté académique (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2456)
  - 7.3 Rapports
    - 7.3.1 Rapport de la directrice générale
    - 7.3.2 Rapport du directeur des études
    - 7.3.3 Rapport du directeur de la formation continue et des services aux entreprises
- 8. Clôture**

Sur proposition de Pascale Sirard, appuyée par Sébastien Piché, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié : le point 4.1 *Plan de travail du conseil : Assurer le mieux-être des étudiantes et des étudiants* est reporté à une prochaine assemblée, et la présentation du point 5.1 *Nominations* précèdera celles des points 4.2, 4.3 et 4.4.

### 3. Adoption des résolutions en bloc de l'ordre du jour de consentement

Sur proposition de Faten Philippe, appuyée par Céline El-Soueidi, il est résolu à l'unanimité d'adopter les résolutions prévues à l'ordre du jour de consentement.

- 3.1 Procès-verbal de la 368<sup>e</sup> assemblée régulière du conseil d'administration du 14 novembre 2022

Aucun commentaire de la part des membres.

3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la 368<sup>e</sup> assemblée régulière du conseil d'administration du 14 novembre 2022

Aucun commentaire de la part des membres.

3.3 Procès-verbal de la 369<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 30 novembre 2022 – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

3.4 Affaires découlant du procès-verbal de la 369<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du conseil d'administration

Aucun commentaire de la part des membres.

3.5 Procès-verbal de la 370<sup>e</sup> assemblée urgente du conseil d'administration du 30 novembre 2022 – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

3.6 Affaires découlant du procès-verbal de la 370<sup>e</sup> assemblée urgente du conseil d'administration

Aucun commentaire de la part des membres.

3.7 Dépôt du procès-verbal de la 474<sup>e</sup> réunion régulière du comité exécutif du 7 novembre 2022

Aucun commentaire de la part des membres.

3.8 Dépôt du procès-verbal de la 475<sup>e</sup> réunion extraordinaire du comité exécutif du 10 janvier 2023

Aucun commentaire de la part des membres.

3.9 Calendrier 2023-2024 des étudiantes et des étudiants de l'enseignement régulier (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2446) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

**Résolution n° 3543****Calendrier 2023-2024 des étudiantes et étudiants de l'enseignement régulier**

- Attendu qu' en vertu de l'article 18 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, le Collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux (2) sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation;
- Attendu que le calendrier soumis respecte le *Règlement n°8 sur le calendrier scolaire des étudiantes et des étudiants de l'enseignement ordinaire*;
- Attendu la consultation auprès du groupe de travail sur l'élaboration du calendrier scolaire;
- Attendu la présentation auprès du syndicat des enseignantes et des enseignants;
- Attendu l'avis favorable de la Régie des études;

Sur proposition de Faten Philippe, appuyée par Céline El-Soueidi, il est résolu à l'unanimité,

**d'adopter le calendrier 2023-2024 des étudiantes et des étudiants de l'enseignement régulier établi comme suit :**

	<b>Automne 2023</b>	<b>Hiver 2024</b>
Accueil	15 au 18 août 2023 (4 jours)	17 et 18 janvier 2024 (2 jours)
Début des cours	21 août 2023	22 janvier 2024
Dates limites d'abandon	19 septembre 2023	14 février 2024
Jours de réussite éducative	19 septembre 2023	19 février 2024
	19 octobre 2023	26 mars 2024
	10 novembre 2023	19 avril 2024
Jours fériés	4 septembre 2023	29 mars 2024
	9 octobre 2023	1 <sup>er</sup> avril 2024
		20 mai 2024
Semaine d'encadrement et d'études	Sans objet	Du 4 au 8 mars 2024
Jours de réserve	4 décembre 2023	13 mai 2024
	21 décembre 2023	31 mai 2024
Jours d'examen communs	Du 12 au 20 décembre 2023 (7 jours)	Le 15 mai et du 23 au 30 mai 2024 (EUF + 6 jours)
Bris d'étape	Pas de bris d'étape	Pas de bris d'étape

ADOPTÉE

CA,371<sup>e</sup>,2023-02-22

3.10 Reddition de compte – délégation de pouvoir au comité exécutif pendant la période des Fêtes (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2447)

Aucun commentaire de la part des membres.

3.11 Sanctions d'études DEC (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2448) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

---

**Résolution n° 3544**

**Sanctions d'études :  
Diplômes d'études collégiales (DEC)**

Attendu qu' en vertu de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, le ministre décerne le diplôme d'études collégiales à l'étudiant qui, selon la recommandation du collège qu'il fréquente, se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- 1) il a atteint l'ensemble des objectifs et standards du programme d'études auquel il est admis, a réussi l'épreuve synthèse propre à ce programme et a réussi les épreuves uniformes imposées, le cas échéant, par le ministre ;
- 2) il a atteint l'ensemble des objectifs et des standards des éléments des composantes de formation générale, a accumulé au moins 28 unités de formation spécifique et a réussi les épreuves uniformes imposées, le cas échéant, par le ministre.

Attendu que les personnes dont le nom paraît sur la liste en annexe ont respecté toutes les exigences liées à l'obtention du diplôme ;

Attendu que le registraire atteste de la conformité de la liste en annexe ;

Sur proposition de Faten Philippe, appuyée par Céline El-Soueidi, il est résolu à l'unanimité,

---

**de recommander à la Ministre l'octroi du diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom paraît à la liste telle qu'elle paraît au DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2448.**

3.12 Sanctions d'études AEC (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2449) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

**Résolution n° 3545****Sanctions d'études :  
Attestations d'études collégiales (AEC)**

Attendu qu' en vertu de l'article 16 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, un collège peut établir et mettre en œuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales dans un domaine de formation spécifique à un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales;

Attendu qu' en outre, le Collège peut, avec l'autorisation du ministre et aux conditions que celui-ci détermine, établir et mettre en œuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales dans tout autre domaine de formation technique;

Attendu que le Collège détermine les objectifs et standards de chacun des éléments de formation ainsi que les activités d'apprentissage visant l'atteinte de ces objectifs;

Attendu qu' en vertu de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, un collège peut décerner, aux conditions qu'il détermine, une attestation d'études collégiales à la personne étudiante qui a atteint les objectifs du programme d'établissement auquel elle est admise;

Attendu que les personnes dont le nom paraît sur la liste en annexe ont respecté toutes les exigences liées à l'obtention de l'attestation du programme dans lequel elles ont été admises;

Attendu que le registraire atteste de la conformité de la liste en annexe;

Sur proposition de Faten Philippe, appuyée par Céline El-Soueidi, il est résolu à l'unanimité,

**d'émettre une attestation d'études collégiales aux personnes dont le nom paraît à la liste, telle qu'elle paraît au DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2449.**

ADOPTÉE  
CA,371<sup>e</sup>,2023-02-22

3.13 Modifications du *Règlement n°17 sur les droits d'admission et d'inscription* (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2450) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

---

**Résolution n° 3546**

**Modifications au Règlement n° 17 sur les droits d'admission et d'inscription**

Attendu que le *Règlement n° 17 sur les droits d'admission et d'inscription* précise les droits facultatifs pour des activités optionnelles;

Attendu que les programmes *420.B0 Techniques de l'informatique*, *574.B0 Techniques d'A3D et synthèse d'images* et *582.A1 Techniques d'intégration multimédia* s'ajoutent aux programmes pour lesquels des activités optionnelles sont liées et qu'il y a lieu de prévoir des droits facultatifs de 20 \$ maximum pour une session;

Attendu l'avis favorable de la Régie des études;

Attendu l'avis favorable de la Commission des études;

Sur proposition de Faten Philippe, appuyée par Céline El-Soueidi, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'adopter les modifications au Règlement n° 17 sur les droits d'admission et d'inscription modifié, tel qu'il paraît au DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2450.**

---

ADOPTÉE  
CA,371<sup>e</sup>,2023-02-22

4. **Points de discussion ou de décision avec invités**

4.1 Plan de travail du conseil : Assurer le mieux-être des étudiantes et des étudiants

Ce point a été retiré de l'ordre du jour et est reporté à une prochaine assemblée.

4.2 Programme conduisant à l'AEC Intégration à la profession infirmière au Québec (CWA.00) (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2451) – *Adoption*

Mme Geneviève Lachance, directrice adjointe, secteur Santé, et Mme Rogeline Chery, conseillère pédagogique, toutes deux à la Direction de la formation continue et des services aux entreprises, présentent le nouveau programme dans lequel trois ministères sont



impliqués. Ce programme a pour but d'accueillir et d'intégrer en emploi au Québec d'ici un an, 1 000 infirmières et infirmiers recrutés à l'international. Ce programme est issu d'un jumelage entre le Collège et le CIUSSS Nord-de-l'Île-de-Montréal. D'autres cégeps également y participent. Il devient le quatrième offert au Collège en soins infirmiers.

Une cohorte de 24 étudiantes et étudiants est attendue à l'automne 2023. Les présentatrices expliquent le contenu du programme, le processus de sélection des candidatures et les défis que ce programme représente pour le Collège et pour les étudiantes et étudiants.

---

**Résolution n° 3547      Programme conduisant à l'AEC intégration à la profession infirmière au Québec (CWA.00)**

Attendu      l'article 16 du *Règlement sur le régime des études collégiales* qui donne la responsabilité aux collèges d'établir et de mettre en œuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales;

Attendu      la volonté du Collège de collaborer avec le gouvernement du Québec ainsi qu'un groupe de cégeps partenaires répartis à travers la province afin de permettre l'intégration de 1 000 infirmières et infirmiers recrutés à l'international;

Attendu      le programme conduisant à l'AEC Intégration à la profession infirmière au Québec (CWA.00) qui a été développé par le Cégep du Vieux-Montréal, en collaboration avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec afin de répondre aux besoins urgents des employeurs du secteur de la santé;

Attendu      les perspectives d'emploi dans ce domaine qui sont favorables;

Attendu      la recommandation favorable de la Commission des études;

Sur proposition de Sébastien Piché, appuyée par Céline El-Soueidi, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'adopter le programme conduisant à l'AEC Intégration à la profession infirmière au Québec (CWA.00), tel qu'il paraît au document DOC.,371<sup>e</sup>,2023,2451.**

---

ADOPTÉE  
CA,371<sup>e</sup>,2023-02-22

4.3 Programme conduisant à l'AEC Développeuse ou développeur en mégadonnées (Big Data) (LEA.CO) (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2452) – *Adoption*

Mme Isabelle Grenier, directrice adjointe, secteur Informatique et intelligence numérique ainsi que Mme Sabine Boufenara, conseillère pédagogique, toutes deux à la Direction de la formation continue et des services aux entreprises, présentent le programme. Celui-ci a fait l'objet d'une révision mineure afin de faciliter le cheminement et la réussite des étudiantes et des étudiants. Il sera éventuellement offert à temps complet.

---

**Résolution n° 3548      Programme conduisant à l'AEC Développeuse  
ou développeur en mégadonnées (Big Data)  
LEA.CO**

Attendu      l'article 16 du *Règlement sur le régime des études collégiales* qui donne la responsabilité aux collèges d'établir et de mettre en œuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales;

Attendu      le programme conduisant à l'AEC Développeuse ou développeur en mégadonnées (Big Data) (LEA.CO) qui a fait l'objet d'une révision mineure par une équipe de spécialistes du Collège afin de répondre à de nouveaux besoins du marché du travail;

Attendu      les perspectives d'emploi dans ce domaine qui sont favorables;

Attendu      la recommandation favorable de la Commission des études;

Sur proposition de Stéphane Lévesque, appuyée par Houssam Alaouie, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'adopter le programme conduisant à l'AEC Développeuse ou développeur en mégadonnées (Big Data) (LEA.CO), tel qu'il paraît au document DOC.,371<sup>e</sup>,2023,2452.**

---

ADOPTÉE  
CA,371<sup>e</sup>, 2023-02-22

#### 4.4 CCTTia JACOB : États financiers annuels 2021-2022 (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2453) – *Adoption*

Le directeur général de JACOB, M. Charles Boisvert, présente les états financiers annuels vérifiés. Ceux-ci sont présentés tardivement en raison du manque de personnel au CCTT.

La présence d'une réserve aux états financiers est expliquée aux membres : les travaux ont été effectués, mais les vérificateurs jugeaient ne pas avoir suffisamment d'éléments probants pour constater les revenus totalisant environ 1,3 M\$. Une stratégie est mise en place pour éviter ce type de réserve l'an prochain, notamment par la signature d'une quittance aux clients témoignant de l'avancement des travaux pour les contrats en cours, et des précisions à cet effet seront ajoutées dans les nouveaux contrats. De plus, une facturation rigoureuse sera effectuée.

M. Boisvert passe ensuite en revue les revenus et les charges des résultats financiers. Les revenus ont, pour l'exercice 2021-2022, augmenté à plus de 1,9 M\$ alors qu'ils étaient de près de 1,6 M\$ l'année précédente. Il indique que la croissance est toutefois plus faible que prévue. M. Boisvert rappelle qu'il y a eu beaucoup de changements au CCTT en 2021 et que certains projets n'ont pu avancer aussi rapidement que d'autres. Quant aux dépenses, celles-ci ont varié durant l'année en raison de l'augmentation des ressources humaines et des honoraires professionnels. En conclusion, les résultats démontrent un léger excédent alors qu'une perte était constatée l'année précédente.

---

#### Résolution n° 3549

#### États financiers 2021-2022 du CCTT - JACOB

Attendu que	le 15 juin 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a accordé au Collège de Bois-de-Boulogne et au Cégep John Abbott College (les cégeps) le mandat de créer un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en intelligence artificielle;
Attendu que	les cégeps ont établi des modalités et conditions de partenariat du CCTT à la Convention de partenariat (la Convention) conclue le 3 juillet 2019;
Attendu que	les cégeps ont confié la gestion du CCTT à une personne morale nommée JACOB et que la Convention prévoit les modalités applicables à l'administration et à la gestion des affaires de JACOB;
Attendu que	la Convention prévoit à son article 4 que le Collège de Bois-de-Boulogne agira à titre de cégep fiduciaire au nom des cégeps et qu'il a la responsabilité d'approuver notamment les états financiers annuels de JACOB;

Attendu que la Convention prévoit à son article 5 que JACOB B a la responsabilité de présenter aux cégeps les états financiers annuels vérifiés de ses activités;

Attendu qu' une Convention de gestion a également été conclue entre les cégeps et JACOB B et qu'elle prévoit à son article 5.3.2 que les états financiers annuels doivent être approuvés par le conseil d'administration de JACOB B puis présentés au conseil d'administration du cégep fiduciaire pour approbation;

Attendu la recommandation favorable du conseil d'administration de JACOB B;

Sur proposition de Jalila El Bahi, appuyée par Houssam Alaouie, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'approuver les états financiers annuels 2021-2022 de JACOB B, tels qu'ils paraissent au document DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2453.**

---

ADOPTÉE  
CA,371<sup>e</sup>,2023-02-22

Mme Philippe quitte l'assemblée.

## 5. Points de décision

### 5.1 Nominations

#### 5.1.1 Nomination à la présidence du conseil d'administration pour l'année 2023 – *Adoption*

Mme Anaïk Le Goff, secrétaire générale, est désignée présidente d'élection. Elle présente les règles d'éligibilité aux différents postes.

Il est rappelé que Mme Catherine Villemer a manifesté son intérêt à déposer sa candidature au poste de présidente à l'ensemble des membres du conseil, par courriel le 11 février 2023. Elle y a décrit son intérêt à renouveler son mandat à la présidence pour une deuxième année, dans une perspective de continuité et y explique les motifs.

Aucune autre candidature n'est proposée.

---

**Résolution n° 3550**

**Nomination à la présidence du conseil  
d'administration pour l'année 2023**

Attendu que selon la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et le *Règlement n°1 sur l'administration générale du Collège de Bois-de-Boulogne*, les membres du conseil procèdent à la nomination de la présidence lors de la première assemblée de chaque année, parmi les membres du conseil qui ne font ni partie du personnel du Collège, ni de la population étudiante;

Sur proposition de Sébastien Piché, appuyée par Faten Philippe, il est résolu à l'unanimité,

---

**de nommer Catherine Villemer, à la présidence du conseil  
d'administration pour l'année 2023.**

---

ADOPTÉE  
CA,371<sup>e</sup>,2023-02-22

5.1.2 Nomination à la vice-présidence du conseil d'administration pour l'année 2023 –  
*Adoption*

M<sup>e</sup> Bernard Allaire fait part de son intérêt à occuper la fonction de vice-présidence du conseil pour un deuxième mandat.

Aucune autre candidature n'est proposée.

---

**Résolution n° 3551**

**Nomination à la vice-présidence du conseil  
d'administration pour l'année 2023**

Attendu que selon la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et le *Règlement n°1 sur l'administration générale du Collège de Bois-de-Boulogne*, les membres du conseil procèdent à la nomination de la vice-présidence lors de la première assemblée de chaque année, parmi les membres du conseil qui ne font pas partie du personnel du Collège ni de la population étudiante;

Sur proposition de Pascale Sirard, appuyée par Faten Philippe, il est résolu à l'unanimité,

---

**de nommer Bernard Allaire, à la vice-présidence du conseil d'administration pour l'année 2023.**

---

ADOPTÉE  
CA,371<sup>e</sup>,2023-02-22

### 5.1.3 Nominations des membres du comité exécutif pour l'année 2023 – *Adoption*

Mme Anaïk Le Goff mentionne avoir été informée par M. Sylvain Larocque de son intérêt à occuper un poste de membre externe au comité exécutif pour une autre année.

La candidature de Mme Faten Philippe est également proposée.

---

### **Résolution n° 3552      Nominations des membres du comité exécutif pour l'année 2023**

Attendu que le comité exécutif se compose, conformément au *Règlement n°1 sur l'administration générale du Collège*, de la direction générale qui le préside, de la présidence et de la vice-présidence du conseil d'administration, de la direction des études, et de deux autres membres du conseil choisis parmi les membres nommés ou élus en vertu des paragraphes a), b), c) et d) de l'article 8 de la Loi, qui doivent être nommés par résolution lors de la première assemblée de chaque année;

Sur proposition de Sébastien Piché, appuyée par Jalila El Bahi, il est résolu à l'unanimité,

---

**de nommer Faten Philippe, à titre de membre du comité exécutif pour l'année 2023.**

---

Sur proposition de Jalila El Bahi, appuyée par Faten Philippe, il est résolu à l'unanimité,

---

**de nommer Sylvain Larocque, à titre de membre du comité exécutif pour l'année 2023.**

---

ADOPTÉE  
CA,371<sup>e</sup>,2023-02-22

## 5.2 Rapport d'autoévaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité et plan d'action - 2<sup>e</sup> cycle d'audit (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2454) – *Adoption*

M. Sébastien Piché, directeur des études, présente le rapport d'autoévaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité. Il est accompagné de Mme Marie-Aude Lépineux, agente d'administration à la Direction des études, responsable de la recherche et de la rédaction du rapport après le départ de la première ressource engagée à ces fins.

Les membres du conseil sont informés qu'ils sont invités à rencontrer les représentantes et représentants de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC), qui audient pour la deuxième fois le système d'assurance qualité du Collège. Le conseil est ciblé par cet audit. La rencontre aura lieu le 26 avril prochain, à 17 h.

M. Piché indique que le rapport couvre la période 2016-2021 durant laquelle de nombreux changements sont survenus au Collège, notamment le changement de la structure organisationnelle du Collège, les variations de l'effectif étudiant, la crise liée à la pandémie de la COVID-19, et un nouveau plan stratégique, incluant le nouveau plan de réussite. Il passe en revue les conclusions des quatre composantes du système d'assurance qualité en précisant que celles-ci sont à l'effet que les différents mécanismes mis en place assurent, comme ils le doivent, la qualité des services éducatifs.

Par la suite, le directeur des études fait part du plan d'action qui contient 21 moyens à mettre en place sur cinq ans et répond aux questions des membres. Certains de ces moyens sont déjà prévus au plan stratégique. L'apport des membres du personnel ayant participé au rapport est souligné.

---

### Résolution n° 3553

### Rapport d'autoévaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité – 2<sup>e</sup> cycle d'audit

Attendu que	la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) a lancé le processus d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois pour un deuxième cycle pour une amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial, en janvier 2021;
Attendu que	le conseil d'administration a adopté le devis d'autoévaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège lors de sa 358 <sup>e</sup> assemblée, le 16 juin 2021 (résolution n° 3418);
Attendu que	l'efficacité du système d'assurance qualité a été évaluée en fonction des composantes identifiées par la CÉEC;
Attendu que	le rapport produit témoigne de la capacité du Collège à garantir l'amélioration continue de la qualité des mécanismes associés aux composantes évaluées;

- Attendu que le rapport inclut un plan d'action triennal en vue d'améliorer l'efficacité des mécanismes d'assurance qualité évalués;
- Attendu que l'état d'avancement des travaux a été présenté tout au long du processus d'autoévaluation;
- Attendu que le rapport a fait l'objet de consultations auprès des groupes et des instances concernés;
- Attendu la recommandation du groupe de travail sur l'assurance qualité;
- Attendu le suivi au comité de suivi et de mobilisation stratégique;
- Attendu la recommandation de la Commission des études lors de sa séance du 26 janvier 2023;

Sur proposition de Sophie Lorrain, appuyée par Céline El-Soueidi, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'adopter le rapport d'autoévaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège ainsi que le plan d'action qui lui est associé et d'autoriser son dépôt officiel à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation.**

---

ADOPTÉE  
CA,371<sup>e</sup>,2023-02-22

### 5.3 Affectation du solde de fonds découlant de l'année 2021-2022 – *Adoption*

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, annonce une affectation du solde de fonds pour l'aménagement de nouvelles classes et de nouveaux espaces de socialisation requis par l'augmentation de la clientèle étudiante. La directrice générale, Mme Pascale Sirard, précise que plusieurs consultations ont eu ou auront lieu avec la communauté boulonnaise sur ce sujet, notamment une rencontre avec les étudiantes et étudiants, le 30 mars prochain.

---

#### **Résolution n° 3554                      Affectation du solde de fonds découlant de l'année 2021-2022**

- Attendu les résultats de l'exercice financier de l'année 2021-2022 indiquant un surplus de 3 310 127 \$;



Attendu	l'obligation du Collège de répondre à son devis projeté de 3 500 étudiantes et étudiants;
Attendu	les aménagements requis pour atteindre l'objectif de créer au minimum cinq nouvelles classes sèches;
Attendu	les aménagements requis pour la création d'espaces de socialisation afférents à la hausse de la clientèle;
Attendu	les budgets nécessaires pour engager les firmes professionnelles nécessaires afin de réaliser les travaux requis;

---

Sur proposition de Stéphane Lévesque, appuyée par Jalila El Bahi, il est résolu à l'unanimité,

---

**de recommander au conseil d'administration d'affecter le surplus du budget de fonctionnement 2021-2022, soit 3 310 127 \$, à des projets de réaménagement et d'embellissement des propriétés du Collège.**

---

ADOPTÉE  
CA,371<sup>e</sup>,2023-02-22

#### 5.4 Contrat de services professionnels en ingénierie mécanique/électrique - Remplacement d'équipements – *Adoption*

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, souligne la nécessité d'octroyer un contrat en ingénierie et précise qu'en raison du mode de rémunération particulier prévu par décret pour ces services, soit un pourcentage de la valeur totale des travaux de réfection, le prix précis ne peut être actuellement déterminé.

---

#### **Résolution n° 3555      Octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie mécanique/électrique – Remplacement d'équipements**

Attendu	la nécessité de réaliser plusieurs travaux de réfection d'équipements mécaniques et électriques;
Attendu que	le Collège a procédé à un appel d'offres public qualitatif pour le choix d'un professionnel en ingénierie mécanique/électrique le 5 décembre 2022;
Attendu que	la firme retenue est celle ayant obtenu le meilleur pointage;

- Attendu que les coûts estimés pour les honoraires de ce professionnel sont de moins de 1 000 000 \$;
- Attendu que le contrat est d'une durée de 18 mois renouvelable à deux reprises supplémentaires pour une durée de 12 mois, pour une durée totale possible de 42 mois;
- Attendu que le financement de ces acquisitions est prévu dans la planification des investissements du Collège proposé pour les périodes suivantes : du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 30 août 2024, du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 30 août 2025 et du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 30 août 2026;
- Attendu que selon le *Règlement n°20 sur la gestion financière*, le conseil d'administration doit autoriser toute transaction excédant 200 000 \$;
- Attendu la recommandation du comité de sélection d'octroyer le contrat de services professionnels à la firme Tétra Tech QI inc.;

Sur proposition de Stéphane Lévesque, appuyée par Sophie Lorrain, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'octroyer le contrat de services professionnels pour la réalisation de projets de réfection d'équipements mécaniques et électriques à la firme Tétra Tech QI inc.**

---

ADOPTÉE  
CA,371<sup>e</sup>,2023-02-22

#### 5.5 Contrat pour les travaux du projet de réaménagement des services adaptés à l'Archipel – *Adoption*

La directrice des services administratifs, Mme Hélène Gingras, explique avoir procédé à un appel d'offres sur la base du prix le plus bas pour une première phase de travaux, soit le réaménagement des services adaptés à l'Archipel.

---

**Résolution n° 3556                      Octroi du contrat pour les travaux du projet :  
Réaménagement des services adaptés Archipel  
- Pavillon St-Paul**

- Attendu la nécessité de réaliser les travaux de réaménagement des services adaptés;

- Attendu que le Collège a procédé à un appel d'offres public sur la base du prix le plus bas, le 13 janvier 2023;
- Attendu que selon le *Règlement n°20 sur la gestion financière*, le conseil d'administration doit autoriser tout achat de 200 000 \$ et plus;
- Attendu que l'évaluation des professionnels est de 1 083 927,22 \$;
- Attendu la recommandation de Monsieur Dany Bergeron de la firme Bergeron Thouin Associés Architectes inc., d'octroyer le contrat de construction à Construction Buram inc. ;
- Attendu la recommandation de la Direction des services administratifs;

Sur proposition de Houssam Alaouie, appuyée par Stéphane Lévesque, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'octroyer le contrat pour les travaux du projet de réaménagement des services adaptés à Construction Buram inc., selon les termes de la soumission au montant 1 105 990.00 \$, excluant les taxes.**

---

ADOPTÉE  
CA,371<sup>e</sup>,2023-02-22

## 6. Point de discussion

6.1 Suivi des priorités institutionnelles 2022-2023 – Bilan mi-parcours (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2455)

La directrice générale, Mme Pascale Sirard, indique aux membres que l'outil de suivi des priorités institutionnelles et du plan stratégique (OSPS) peut être consulté en ligne, mais demeure en phase de développement. Elle ajoute qu'une des 12 priorités demeure problématique puisque le Collège n'a pas pu à ce jour combler le poste qui doit être chargé de cette priorité, malgré un quatrième affichage. Il s'agit de la priorité n° 12 *Revoir les pratiques de consommation de biens à usage unique et de gestion des matières résiduelles et établir de pratiques plus écoresponsables*.

## 7. Points d'information

7.1 Rapport du comité de vérification et de finances sur le processus de révision budgétaire

M<sup>e</sup> Bernard Allaire, président du comité de vérification et de finances, indique que le comité a terminé la révision budgétaire le 7 février dernier. Les travaux du comité ont également porté

sur les processus de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

Mme Gingras ajoute que le ministère de l'Enseignement supérieur pourrait récupérer une somme importante du solde de fonds, mais que cela n'a pas été confirmé. Elle réitère que le Collège est touché par un déficit d'entretien important de ses immeubles et que le Collège prend en charge les travaux à effectuer.

## 7.2 Énoncé sur la liberté académique (DOC.,CA,371<sup>e</sup>,2023,2456)

Le directeur des études informe le conseil de la diffusion par le Collège d'un Énoncé sur la liberté académique, à la communauté enseignante et étudiante de l'enseignement régulier et de la formation continue. L'Énoncé a été adopté par la Commission des études en décembre 2022. La communauté enseignante en avait fait la demande suite aux événements de 2021 à l'Université d'Ottawa. Un groupe de travail composé de membres du personnel et de la communauté étudiante du Collège a participé à sa rédaction, grandement inspirée de la convention collective des enseignantes et enseignants et de l'énoncé diffusé par l'Université de Montréal. Le directeur des études présente le concept, ses principes et les conditions d'application au conseil.

M. D'Amours quitte l'assemblée.

## 7.3 Rapports

### 7.3.1 Rapport de la directrice générale

Mme Pascale Sirard présente un rapport sur les derniers événements institutionnels survenus au Collège. Les portes ouvertes avaient lieu le 2 février dernier et le Collège a accueilli plus de 700 élèves du secondaire qui sont venus découvrir le campus et son milieu de vie, se renseigner sur le processus d'admission ou confirmer leur choix de cégep pour l'automne prochain.

Au total, ce sont plus de 3 000 futurs étudiantes et étudiants intéressés par le Collège qui sont venus à l'automne et à l'hiver.

Le Collège a aussi tenu, le 12 janvier dernier, une journée institutionnelle dont le thème était *Assurer notre développement en contexte de transition écologique*. Le Collège vit un défi réel de croissance. Avec plus de 80 % de son personnel en télétravail, il tient à assurer son développement en respectant les Objectifs de développement durable des Nations-Unies ainsi que la Charte de l'Okanagan qui milite pour la santé durable.

Le Collège a choisi de prendre un virage écoresponsable dans la réalisation des projets d'aménagement et de rénovation de ses bâtiments et de ses terrains, mais surtout de privilégier l'achat local et responsable. Cela se reflètera notamment dans la nouvelle Politique alimentaire du Collège et dans la rénovation de l'aire alimentaire du pavillon Ignace-Bourget.

Mme Sirard ajoute que le développement du Collège fera aussi l'objet d'une présentation à la communauté étudiante la semaine du 27 mars, laquelle sera suivie d'une période d'échanges le 30 mars durant la pause commune.

En réponse à la question de savoir si la réflexion sur l'écoresponsabilité inclut le volet de développement des compétences requises pour assurer la transition écologique, Mme Sirard indique que le programme Sciences de la nature désire effectivement intégrer un profil environnement. Le conseil est informé par ses membres que des travaux sont en cours à Services Québec pour identifier les besoins de développement de compétences relativement à l'environnement et que les entreprises privées pourraient aussi être intéressées à contribuer au développement de ces compétences.

### 7.3.2 Rapport du directeur des études

M. Sébastien Piché informe les membres que le 16 janvier dernier, le Collège a renoué avec la pratique d'organiser des journées pédagogiques pour l'ensemble des enseignantes et des enseignants de l'enseignement régulier. Il indique que, dorénavant, il y aura une journée pédagogique en janvier, au retour de la pause du temps des Fêtes, et en juin, avant les vacances. Les enseignantes et les enseignants sont rassemblés en matinée autour d'un thème et en départements en après-midi.

Le thème de la matinée pédagogique de janvier était *Réfléchir aux approches évaluatives*. Une conférencière a donné des pistes pour diminuer l'anxiété chez les étudiantes et les étudiants et les gens ont pu ensuite participer à des ateliers sur l'évaluation formative, le sentiment de contrôle, les épreuves-synthèses de programme et les pratiques exemplaires pour favoriser une saine performance. L'ensemble de la documentation est disponible sur un nouveau site accessible aux enseignantes et enseignants en ligne : la Centrale pédagogique.

Par ailleurs, une réflexion est en cours sur les moyens de rejoindre les enseignantes et les enseignants de la Formation continue qui n'ont pas la possibilité de participer à ces événements lorsque le thème est pertinent pour eux.

Soulignons que le Guide d'accompagnement destiné aux établissements d'enseignement supérieur du gouvernement du Québec, requis pour réviser la Politique de valorisation de la langue française a été reçu en janvier dernier. Cette politique doit permettre au Collège de se conformer aux nouvelles dispositions de la Charte de la langue française. Un groupe de travail procédera à cette réécriture et un projet de politique sera soumis pour adoption au conseil d'administration ce printemps. Le calendrier de travail est toutefois très serré en raison des délais imposés par la Loi et par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Finalement, le Collège ayant été plus contingenté l'an dernier que d'habitude, le directeur des études indique que c'est sans surprise qu'il observe une baisse des demandes. Il observe de légères baisses au secteur préuniversitaire (à l'exception du programme Sciences, lettres et arts), mais indique que tous les programmes reçoivent plus de demandes qu'en 2021. Le secteur technique est plus préoccupant en raison notamment du programme Soins infirmiers, malgré le besoin criant au Québec dans ce secteur. En effet, ces demandes sont au même niveau qu'en 2021. Les demandes relatives au

programme d'Animation 3D sont également au même niveau qu'en 2021. Toutefois, les demandes en Techniques de l'informatique sont au même niveau qu'en 2022 (soit, le double de l'année précédente) et en Intégration multimédia. Au total, les demandes du secteur technique sont en baisse de 7 % par rapport à 2022 et en hausse de 14 % par rapport à 2021.

### 7.3.3 Rapport du directeur de la formation continue et des services aux entreprises

M. Simon Delamarre, directeur de la formation continue et des services aux entreprises, porte à l'attention des membres du conseil deux informations touchant la francisation et les services aux entreprises.

D'une part, en juin 2022, le gouvernement du Québec a procédé à la création de Francisation Québec, unique point d'accès gouvernemental pour les services d'apprentissage du français. Le déploiement de Francisation Québec est en cours et les impacts sur les collèges offrant des activités de francisation se précisent. Dès juin 2023, la population immigrante pourra choisir le lieu d'apprentissage où elle souhaite réaliser ses activités de francisation alors qu'auparavant, les créations de groupes et la répartition des étudiantes et étudiants étaient effectuées par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Le MIFI privilégiait la proximité avec le lieu de résidence, mais considérait également la stabilité des groupes dans les milieux académiques.

Ce changement de pratique pourrait affecter le nombre d'étudiantes et d'étudiants accueillis au Collège. La francisation du Collège de Bois-de-Boulogne offre un environnement attractif et stimulant avec notamment l'accès aux infrastructures du campus. Une attention sera portée dans les prochains mois pour rendre visibles sur nos plateformes les avantages distinctifs du Collège afin de maintenir le niveau d'activité actuel.

D'autre part, le 27 janvier dernier, l'Agora numérique a accueilli les membres du conseil d'administration du comité sectoriel de main-d'œuvre en aérospatiale, le CAMAQ. Cette visite a été l'occasion de présenter les nouvelles installations et de réaffirmer la volonté du Collège de collaborer au rehaussement des compétences des travailleuses et travailleurs du secteur de l'aérospatiale.

Les subventions obtenues pour la formation de chefs d'équipe et de superviseurs, le développement des compétences d'employées et d'employés de production au sein de plusieurs entreprises québécoises ont été soulignées.

## 8. Clôture

Sur proposition de Sébastien Piché, appuyée par Janet Malak Sioufi, la clôture de l'assemblée est prononcée par le président d'assemblée à 20 h 11.

---

Anaïk Le Goff  
Secrétaire d'assemblée

---

Bernard Allaire  
Président d'assemblée

**ADOPTÉ**

## Secrétariat général

Suivi des dossiers de l'assemblée du conseil d'administration du 14 novembre 2022  
(368<sup>e</sup> assemblée régulière)

<b>DOSSIER</b>	<b>ACTION PRISE</b>
<p>3.9 Modifications à la <i>Politique de remboursement des frais de séjour, de déplacement et de représentation</i></p>	<p><i>Les modifications ont été apportées à la politique et publiées sur le site web du Collège.</i></p> <p><i>La politique a également été transmise au MES ainsi que la résolution n°3530 l'adoptant.</i></p>
<p>5.1.3 Données ÉNERCÉGEP 2021-2022</p>	<p><i>Les données ont été transmises au MES.</i></p>
<p>5.1 Octroi d'un contrat de services professionnels en architecture - Réfection de la fenestration des ailes S et T du pavillon Ignace-Bourget</p>	<p><i>Le contrat a été octroyé à la firme Chevalier Morales le 15 novembre 2022.</i></p>
<p>5.2 Octroi d'un contrat de remplacement d'une chaudière au gaz naturel et de pompes</p>	<p><i>Le contrat a été octroyé au fournisseur Tuyauterie Expert inc. le 15 novembre 2022.</i></p>
<p>5.3 Octroi d'un contrat de remplacement des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air du Complexe sportif (Phase 1)</p>	<p><i>Le contrat a été octroyé au fournisseur Centco le 15 novembre 2022.</i></p>
<p>6.1 Rapport sur l'avancement du plan stratégique et suivi des priorités institutionnelles 2022-2023</p>	<p><i>L'adresse de l'outil de suivi du plan stratégique est <a href="https://ps.bdeb.qc.ca">ps.bdeb.qc.ca</a>.</i></p> <p><i>Lien web :</i> <i><a href="https://bois-de-boulogne.ca/DVORE">Bois-De-Boulogne   DVORE (bdeb.qc.ca)</a></i></p>
<p>6.3 Plan de travail du conseil</p>	<p><i>Les liens avec les priorités institutionnelles et les orientations du plan stratégique ont été intégrés au plan de travail du conseil et transmis aux membres.</i></p>



<b>DOSSIER</b>	<b>ACTION PRISE</b>
6.4.1 Rapport de la présidente	<i>Les membres du conseil ont reçu une invitation afin de réserver la date du 30 novembre prochain pour une formation sur la gouvernance.</i>

**Secrétariat général**

Suivi des dossiers de l'assemblée du conseil d'administration du 30 novembre 2022  
(369<sup>e</sup> assemblée extraordinaire)

<b>DOSSIER</b>	<b><i>ACTION PRISE</i></b>
3.1 Rapport annuel 2021-2022	<i>Le rapport annuel a été transmis au MES le 1<sup>er</sup> décembre 2022.</i>

**Secrétariat général**

Suivi des dossiers de l'assemblée du conseil d'administration du 30 novembre 2022  
(370<sup>e</sup> assemblée urgente)

<b>DOSSIER</b>	<b>ACTION PRISE</b>
3.1 Institution d'un régime d'emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement	<i>La résolution a été transmise au MES le 1<sup>er</sup> décembre 2022.</i>